

Mardi 7 juin 2016

P8_TA(2016)0244

Marchés d'instruments financiers, abus de marché et règlement de titres *I**

Résolution législative du Parlement européen du 7 juin 2016 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant, en ce qui concerne certaines dates, le règlement (UE) n° 600/2014 concernant les marchés d'instruments financiers, le règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché et le règlement (UE) n° 909/2014 concernant l'amélioration du règlement de titres dans l'Union européenne et les dépositaires centraux de titres (COM(2016)0057 — C8-0027/2016 — 2016/0034(COD))

(Procédure législative ordinaire: première lecture)

(2018/C 086/27)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2016)0057),
 - vu l'article 294, paragraphe 2, et l'article 114 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C8-0027/2016),
 - vu l'article 294, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
 - vu l'avis de la Banque centrale européenne du 29 avril 2016 ⁽¹⁾,
 - vu l'avis du Comité économique et social européen du 26 mai 2016 ⁽²⁾
 - vu l'engagement pris par le représentant du Conseil, par lettre du 18 mai 2016, d'approuver la position du Parlement européen, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
 - vu l'article 59 de son règlement,
 - vu le rapport de la commission des affaires économiques et monétaires (A8-0125/2016),
1. arrête la position en première lecture figurant ci-après;
 2. demande à la Commission de le saisir à nouveau, si elle entend modifier de manière substantielle sa proposition ou la remplacer par un autre texte;
 3. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.

P8_TC1-COD(2016)0034

Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 7 juin 2016 en vue de l'adoption du règlement (UE) 2016/... du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 600/2014 concernant les marchés d'instruments financiers, le règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché et le règlement (UE) n° 909/2014 concernant l'amélioration du règlement de titres dans l'Union européenne et les dépositaires centraux de titres

(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement correspond à l'acte législatif final, le règlement (UE) 2016/1033.)

⁽¹⁾ Non encore paru au Journal officiel.

⁽²⁾ Non encore paru au Journal officiel.